REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHÔNE

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **15 septembre 2014**

Délibération n° 2014-0284

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Attribution d'une subvention à la société Rescoll pour son programme de recherche et développement (R&D) H&M

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : vendredi 5 septembre 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 17 septembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Belaziz, MM. Bernard, Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, M. Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Calvel, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guilland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, M. Suchet, Mmes Tifra, Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial.

Absents excusés : Mme Baume (pouvoir à M. Hémon), M. Bérat (pouvoir à M. Guilland), Mme Berra (pouvoir à M. Cochet), M. Bravo (pouvoir à Mme Ghemri), Mmes Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), Corsale (pouvoir à M. Gascon), M. Coulon (pouvoir à M. Lebuhotel), Mme de Malliard (pouvoir à M. Charmot), M. Piegay (pouvoir à M. Galliano), Mmes Pietka (pouvoir à M. Genin), Runel (pouvoir à Mme Peillon), MM. Sturla (pouvoir à Mme David), Uhlrich (pouvoir à M. Geourjon), Vaganay (pouvoir à M. Diamantidis), Vincendet (pouvoir à Mme Leclerc).

Absents non excusés : Mme Beautemps.

Conseil de communauté du 15 septembre 2014

Délibération n° 2014-0284

commission principale :	développement économique
objet :	**Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Attribution d'une subvention à la société Rescoll pour son programme de recherche et développement (R&D) H&M**
service :	Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 août 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Avec près de 100 000 emplois dans le domaine des sciences de la vie, la Région Rhône-Alpes est le 2° employeur national de ce secteur en forte croissance. Initié par la Communauté urbaine de Lyon, le pôle de compétitivité Lyonbiopôle est un atout majeur de la politique de soutien au développement de la filière sciences de la vie qu'elle met en œuvre depuis une dizaine d'années.

Lyonbiopôle se positionne comme le pôle leader sur le domaine de la santé au niveau national et le guichet incontournable pour les petites et moyennes entreprises (PME) de la filière santé en Rhône-Alpes.

Dans le contexte de la phase 3.0, Lyonbiopôle poursuit son ambition initiale d'appui au développement d'approches diagnostiques, préventives et thérapeutiques innovantes et de leurs systèmes d'administration pour une médecine plus réactive et personnalisée.

Les membres fondateurs de Lyonbiopôle sont BioMérieux, Sanofi Pasteur, Mérial, Becton Dickinson, l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et le Commissariat à l'énergie atomique (CEA) avec la présence de petites et moyennes entreprises (PME) et start-up innovantes, comme Edelris et ImmunID technologies.

Lyonbiopôle a été conçu comme une "usine" à projets multi-partenariaux de recherche et développement (R&D), outil d'interface et de rapprochement à la fois entre industriels et académiques mais aussi entre grands groupes et PME. Depuis sa création en 2005, Lyonbiopôle a permis de labelliser 134 projets de R&D multi-partenariaux représentant un investissement global de 667 M€. 34 de ces projets ont été financés par l'Etat et les collectivités territoriales dans le cadre des appels à projets du fonds unique interministériel (FUI).

Deux fois par an, les projets labellisés par le pôle font l'objet d'une sélection par l'Etat. Les projets retenus donnent lieu à une convention-cadre avec l'Etat dans laquelle chaque financeur définit son niveau d'intervention.

Par délibération n° 2014-0187 du Conseil du 10 juillet 2014 et en application du contrat de performance 2013-2014 signé le 4 octobre 2013, la Communauté urbaine a approuvé le principe d'intervention de la Communauté urbaine sur les projets de R&D des 5 pôles de compétitivité qu'elle soutient et a voté l'individualisation d'une autorisation de programme à hauteur de 2 000 000 €.

Pour le 17° appel à projets du fonds unique interministériel (FUI), 3 projets labellisés par Lyonbiopôle ont été retenus officiellement par l'État, dont le projet de R&D H&M.

a) - Le projet H&M : développement d'un traitement de surface titane antibactérien vecteur d'antibiotiques à relargage contrôlé

Ce projet collaboratif réunit un consortium aux fortes complémentarités intégrant un groupe leader mondial de services scientifique (Confarma France), 2 PME innovantes spécialistes en imagerie médicale et en technologies médicales (Voxcan et Rescoll) et un membre associé (Kisco) ; un partenaire académique (Institut d'expérimentation en Infectiologie Animale-INRA) et la Société d'accélération du transfert de technologies (SATT) Aquitaine sciences transfert.

Les infections relatives à la pose d'implants en chirurgie sont des problèmes cliniques sérieux conduisant à des taux de mortalité élevés. Environ 3 500 décès sont attribuables aux infections nosocomiales chaque année en France. Le traitement de ces infections requiert de façon quasi systématique l'association d'un traitement antibiotique à un traitement chirurgical. Les traitements consistent à remplacer l'implant et à administrer une longue période d'antibiothérapie orale.

Cependant, les protocoles de traitements antibiotiques standards présentent une faible efficacité pour ce genre de pathologies et l'intervention chirurgicale est souvent complexe. Ces pratiques représentent un risque élevé pour le patient et un coût non négligeable pour la société. C'est pour cette raison qu'un système local de délivrance de médicament est une alternative intéressante pour pallier ces difficultés.

Le projet H&M a pour objectif de développer un traitement de surface titane afin de délivrer des antibiotiques localement seulement en cas d'infection. En s'appuyant sur des études existantes, l'objectif de ce projet est d'obtenir un matériau capable de lutter efficacement contre les infections et, notamment les infections nosocomiales. Ce projet peut permettre l'association de dispositifs implantables et de traitements anti-infectieux à diffusion contrôlée afin de développer des "implants intelligents".

b) - Retombées attendues pour les entreprises et le territoire

H&M est un projet très innovant au cœur de la stratégie de développement économique de la Communauté urbaine à la convergence de l'infectiologie et des technologies médicales et chirurgicales. Il contribue également à renforcer l'excellence de la filière sciences de la vie sur le territoire car il s'inscrit dans un axe stratégique de développement de la société Rescoll.

Rescoll est une société de recherche indépendante spécialisée dans l'innovation technologique basée à Pessac. Historiquement, Rescoll a pu développer ses compétences dans les matériaux polymères pour l'industrie aéronautique.

Aujourd'hui, Rescoll propose des analyses physico chimiques, des essais mécaniques dans le domaine du rachis, de la hanche, et du genou, etc., avec les plus hauts standards de qualité ainsi qu'un développement R&D fort dans le domaine des matériaux, revêtements et colles à vocation médicale. Implantée à Lyon depuis 2 ans, la société Rescoll souhaite y développer son activité à vocation médicale.

Dans le cadre du projet H&M, la société Rescoll sera en charge du développement préindustriel et industriel afin d'amener cette technologie jusqu'au marché. Rescoll sera le sous-traitant privilégié qui réalisera les traitements de surface sur matériau titane, en encadrant les études de stabilité et les contrôles de routine effectués sur les produits d'un point de vue chimique, physicochimique et biologique.

Le premier marché visé sera le rachis. Dans ce contexte, Kisco (Saint Priest), partenaire associé à la fin du projet et spécialiste de ce domaine, permettra d'assurer le stade clinique du développement et la commercialisation des implants dans le domaine du rachis.

A l'issue du projet, 7 emplois supplémentaires seront comptabilisés au sein du consortium dont 3 pour Rescoll, un pour Voxcan, un pour Confarma, un pour la SATT Aquitaine science transfert, un pour l'Institut d'expérimentation en infectiologie animale.

Le projet H&M peut permettre au consortium de générer un chiffre d'affaires de plus de 3 M€ et 6 M€, 5 ans et 7 ans après la fin du projet. Il permettra également de créer ou de conserver 29 emplois directs en France.

c) - Plan de financement prévisionnel du projet H&M

H&M	Commune	Assiette éligible (en €)	Taux de subvention (en %)	Montant de subvention (en €)	Financeurs			
						Rhône-Alpes		Hors Rhône Alpes
					Fonds unique interministériel (en €)	Communauté urbaine de Lyon (en €)	Région Rhône-Alpes	Région Alsace
Rescoll 1 (33)	Pessac	689 995,00	30	206 998,50	206 998,50			
Rescoll 2 (69)	Villeurbanne	216 956,00	30	65 086,80		65 086,80		
Confarma (68)	Hombourg	570 854,00	45	256 884,30	162 884,30			94 000,00
INRA Centre Val de Loire (37)	Nouzilly	107 256,00	100	107 256,00	107 256,00			
SATT Aquitaine (33)	Pessac	314 132,80	0	0,00	0,00			
Voxcan SARL (69)	Marcy l'Etoile	451 770,92	45	203 296,91			203 296,91	
Total		**2 350 964,72**	**35,71**	**839 522,51**	**477 138,80**	**65 086,80**	**203 296,91**	**94 000,00**

d) - Modalités d'intervention de la Communauté urbaine dans le cadre du projet

La Communauté urbaine propose de soutenir le projet de recherche et développement H&M en attribuant une subvention d'équipement de 65 087 € à la société Rescoll.

Cette subvention est attribuée selon les modalités définies dans la convention-cadre et la convention de subvention faisant l'objet du présent rapport.

Un comité de suivi animé par l'Etat sera mis en place afin de s'assurer du bon déroulement du projet ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 65 087 € au profit de la société Rescoll dans le cadre du projet de recherche et développement H&M labellisé par le pôle de compétitivité Lyonbiopôle pour la période 2014-2017,

b) - la convention-cadre 2014 à signer entre l'Etat et les collectivités locales partenaires du projet H&M portant sur leurs engagements respectifs sur la période 2014-2017,

c) - la convention de subvention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la société Rescoll définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P02 - Rayonnement national et international, individualisée sur l'opération n° 0P02O2864, le 10 juillet 2014 pour la somme de 2 000 000 € en dépenses.

4° - La dépense d'investissement sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2014, 2015, 2016 et 2017 - compte 204 21 - fonction 90, selon l'échéancier suivant :

- 19 526 € en 2014,
- 16 272 € en 2015,
- 16 272 € en 2016,
- 13 017 € en 2017.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 17 septembre 2014.